

### Avis d'entrée en vigueur

1. Le conseil de l'arrondissement du Vieux-Longueuil a adopté le règlement suivant :

Objet	Adoption Entrée en vigueur
Règlement VL-2020-752 modifiant le Règlement 01-4501 sur le zonage, afin de créer la zone H25-131 à même la zone C25-024, laquelle est abrogée, de permettre la classe d'usages Habitation bifamiliale et trifamiliale (H2) et de retirer les usages de la classe d'usages Commerces de services pétroliers (C6) (district du Boisé-Du Tremblay)	2 juillet 2020 13 juillet 2020

2. Une copie de ce règlement peut être consultée à l'adresse Internet suivante : [www.longueuil.quebec/fr/reglements-arrondissements](http://www.longueuil.quebec/fr/reglements-arrondissements) ou en faisant une demande à l'adresse courriel [greffe.vl@longueuil.quebec](mailto:greffe.vl@longueuil.quebec). Pour information : 311.

Longueuil, le 16 juillet 2020.

Véronica Mollica, avocate

Secrétaire du conseil de l'arrondissement du Vieux-Longueuil